



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 janvier 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, Mme HUGO (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 janvier 2018.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze janvier deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 janvier 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, Mme HUGO (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 janvier 2018.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI
14 DECEMBRE 2017

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 décembre 2017.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze janvier deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 janvier 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, Mme HUGO (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 janvier 2018.

OBJET : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – LYCEE PAUL LAPIE
RAPPORTEUR : Mme BAGARD

L'école de Broderie d'Art du lycée Paul Lapie accueille, depuis de nombreuses années, des élèves et stagiaires adultes de la France entière.

Le lycée a pour projet de participer, pour la seconde année, au salon « Aiguille en Fête » qui se tiendra, à Paris, du 8 au 11 février 2018. « Aiguille en Fête » est un salon de référence Grand Public des univers de la couture, du tricot, de la broderie, de la custo, du patchwork, de la mercerie, de la dentelle, du tissage, du crochet, de la tapisserie... et du faire soi-même 100 % fil et aiguille.

La volonté du lycée Paul Lapie de participer à cet événement entre dans le cadre de la promotion du lycée par le biais de la découverte, au niveau national, d'une formation d'exception dispensée sur LUNEVILLE.

Le coût de ce projet s'élève à 4 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 500 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention de 500 € au lycée Paul Lapie,
- précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018, nature 6748, fonction 01, enveloppe 17762.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze janvier deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 janvier 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme HUGO (pouvoir Mme MANSUY).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 janvier 2018.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS – VERSEMENT DE SUBVENTION – ENSEMBLE MUZAIK
RAPPORTEUR : Mme VIROUX

L'association ENSEMBLE MUZAIK a participé à la cérémonie des vœux aux corps constitués qui a eu lieu le lundi 8 janvier 2018.

En raison de cette manifestation exceptionnelle, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge leur venue pour un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association ENSEMBLE MUZAIK,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 024, enveloppe 23156.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze janvier deux mil dix-huit.





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 janvier 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 janvier 2018.

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTREE 2018
RAPPORTEUR : Mme BAGARD

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux Collectivités de demander à modifier l'organisation du temps scolaire et proposer que les enseignements soient dispensés sur une durée de 8 ½ journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et non 9 ½ journées dont 5 matinées. Il dispose en effet qu'il revient aux Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale, après saisine d'une proposition conjointe de la commune et d'un ou plusieurs conseils d'écoles, d'autoriser le retour à une semaine organisée sur 4 jours.

Depuis la rentrée 2014, la ville de Lunéville s'est lancée dans une concertation méthodique avec l'ensemble des acteurs touchés par l'organisation du temps scolaire : diffusion d'un questionnaire de satisfaction auprès des parents d'élèves, des enseignants, des animateurs municipaux et associatifs, organisation de rencontres locales avec les enseignants, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, les parents d'élèves et les animateurs périscolaires, réalisation de réunions plénières et de comités de pilotage des rythmes scolaires. Ces démarches ont mis en exergue des divergences d'opinion sur les rythmes scolaires à adopter parmi les acteurs éducatifs. Néanmoins, la majorité s'accorde à penser qu'un retour de la semaine de 4 jours serait davantage profitable aux élèves. 70 % des parents d'élèves, consultés en fin d'année scolaire dernière, et l'intégralité des écoles, consultées en octobre, se sont prononcés en ce sens.

Le dernier Comité de pilotage des rythmes scolaires, réuni le 13 juin 2017, les consultations avec les écoles publiques ont permis de retenir la proposition d'organisation scolaire suivante :

JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	7 h 00 8 h 30	7 h 00 8 h 30	/	7 h 00 8 h 30	7 h 00 8 h 30
TEMPS SCOLAIRE	8 h 30 11 h 45	8 h 30 11 h 45	/	8 h 30 11 h 45	8 h 30 11h45
PAUSE MÉRIDIANNE	11 h 45 13 h 30	11 h 45 13 h 30	/	11 h 45 13 h 30	11 h 45 13 h 30
TEMPS SCOLAIRE	13 h 30 16 h 15	13 h 30 16 h 15	/	13 h 30 16 h 15	13 h 30 16 h 15
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	16 h 15 18 h 45	16 h 15 18 h 45	/	16 h 15 18 h 45	16 h 15 18 h 45

Ce projet a été voté par l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques, à l'unanimité souvent, la majorité parfois, lors des conseils d'écoles du premier trimestre 2017/2018.

La proposition devant être envoyée de manière conjointe par la commune et les conseils d'écoles, il revient donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer également sur cette dernière.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE – Abstention : M. RECOUVREUR – M. AUBERT ne participe pas au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire à saisir la Directrice Départementale des Services de l'Éducation Nationale, par l'intermédiaire de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la Circonscription, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2018,

- se prononce en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées, en fixant la semaine scolaire comme suit :

JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	7 h 00 8 h 30	7 h 00 8 h 30	/	7 h 00 8 h 30	7 h 00 8 h 30
TEMPS SCOLAIRE	8 h 30 11 h 45	8 h 30 11 h 45	/	8 h 30 11 h 45	8 h 30 11h45
PAUSE MÉRIDIANNE	11 h 45 13 h 30	11 h 45 13 h 30	/	11 h 45 13 h 30	11 h 45 13 h 30
TEMPS SCOLAIRE	13 h 30 16 h 15	13 h 30 16 h 15	/	13 h 30 16 h 15	13 h 30 16 h 15
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	16 h 15 18 h 45	16 h 15 18 h 45	/	16 h 15 18 h 45	16 h 15 18 h 45

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze janvier deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE.
JACQUES LAMBLIN






CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 janvier 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mmes BAGARD, VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 janvier 2018.

OBJET : JEUNESSE – TICKETS JEUNES 2017 – REMBOURSEMENT AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : M. BARDOT

Dans le cadre de l'opération "Tickets Jeunes", les associations se voient créditer par la ville du montant des tickets retournés.

ASSOCIATIONS OU CLUBS	Nbre d'Inscrip.	Nombre		Répartition		Total	Subvention
		Filles	Garçons	détail			
LA GALOPADE	18	15	3	18	à 16,00 €	288,00 €	288,00 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LES ÉPIS	17	9	8	15	à 16,00 €	240,00 €	280,00 €
				2	à 10,00 €	20,00 €	
ASSOCIATION A VENIR	15	7	8	15	à 16,00 €	240,00 €	240,00 €
FOOTBALL CLUB LUNÉVILLE	136	11	125	136	à 16,00 €	2 176,00 €	2 176,00 €
BASKET CLUB LUNÉVILLE	38	5	33	38	à 16,00 €	608,00 €	608,00 €
MJC JACQUES PREVERT	59	47	12	59	à 16,00 €	944,00 €	944,00 €
LUNEVILLE KARATE CLUB	42	9	33	42	à 16,00 €	672,00 €	672,00 €
TENNIS CLUB LUNEVILLE	30	7	23	30	à 16,00 €	480,00 €	480,00 €
LUNEVILLE BASEBALL SOFTBALL	12	2	10	12	à 16,00 €	192,00 €	192,00 €
LUNEVILLE VOLLEY BALL	5	2	3	5	à 16,00 €	80,00 €	80,00 €
LUNEVILLE ATHLETIC CLUB	9	5	4	9	à 16,00 €	144,00 €	144,00 €
LORRAINE GYMNASTIQUE	78	61	15	78	à 16,00 €	1 216,00 €	1 216,00 €
ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE SIXTE	15	1	14	15	à 16,00 €	240,00 €	240,00 €
CARACHE LUNEVILLOISE	20	3	17	12	à 16,00 €	192,00 €	240,00 €
				8	à 6,00 €	48,00 €	
JUDO CLUB LUNEVILLE	26	7	19	26	à 16,00 €	416,00 €	416,00 €
ECOLE DE MUSIQUE DE LUNEVILLE	35	19	16	35	à 16,00 €	560,00 €	560,00 €
SKI CLUB ANTIVOL	41	25	16	41	à 16,00 €	656,00 €	656,00 €
LUNEVILLE AMBIANCE MUSIQUE ROCK	2	0	2	2	à 16,00 €	32,00 €	32,00 €
PHYSIC GYM	1	1	0	1	à 16,00 €	16,00 €	16,00 €
VREVOLTE	9	9	0	9	à 16,00 €	144,00 €	144,00 €
SPORTS ORIENTATION LUNEVILLE	9	3	6	9	à 16,00 €	144,00 €	144,00 €
AMDANSE	37	35	2	37	à 16,00 €	592,00 €	592,00 €
TIR A L'ARC	13	9	4	13	à 16,00 €	208,00 €	208,00 €
AMPLITUDE DANSE	2	2	0	2	à 16,00 €	32,00 €	32,00 €
SCL HANDBALL	32	10	22	32	à 16,00 €	512,00 €	512,00 €
NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS	12	7	5	12	à 16,00 €	192,00 €	192,00 €
EVDANSES LUNEVILLE	22	22	0	22	à 16,00 €	352,00 €	352,00 €
RUGBY CLUB LUNEVILLOIS	13	3	10	13	à 16,00 €	208,00 €	208,00 €
AMICALE LUNEVILLOISE TENNIS DE TABLE	6	1	5	6	à 16,00 €	96,00 €	96,00 €
TIR SPORTIF LUNEVILLE	5	3	2	5	à 16,00 €	80,00 €	80,00 €
ASAL	15	7	8	12	à 16,00 €	192,00 €	226,00 €
				2	à 14,00 €	28,00 €	
				1	à 6,00 €	6,00 €	
CLUB HALTEROPHILIE DE LUNEVILLE	13	5	8	12	à 16,00 €	192,00 €	202,00 €
				1	à 10,00 €	10,00 €	
ASSOCIATION DES SPORTS ENCHAÎNÉS LUNEVILLOIS	11	8	3	11	à 16,00 €	176,00 €	176,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
						0,00 €	0,00 €
TOTAL	796	360	436	796		12 624,00 €	12 624,00 €

Ainsi, il convient de verser aux associations les montants ci-dessus indiqués.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. BARDOT, Mme DI SANGRO, MM. BOESCH, VALOIS ne participent pas au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide de verser la somme de 12 624,00 € aux associations suivant la répartition précisée ci-dessus,
- précise que les crédits sont prévus au budget 2017, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23155.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze janvier deux mil dix-huit.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 janvier 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, MM. BREGARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mmes BAGARD, VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 janvier 2018.

OBJET : EPFL – ANCIENNE LIBRAIRIE BASTIEN – ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par courrier en date du 7 décembre 2017, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) a informé Monsieur le Maire de son intention de proposer des études de maîtrise d'œuvre à son prochain Bureau qui se réunira le 24 janvier 2018.

Une enveloppe de 60 000 euros TTC serait proposée pour assurer la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués. En l'occurrence, le site retenu est l'ancienne Librairie BASTIEN.

La Ville de LUNEVILLE participerait à hauteur de 12 000 euros TTC (20 % du coût).

Si la Ville de LUNEVILLE se montre intéressée, il convient, pour le conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'étude, entre l'EPFL et la Ville de LUNEVILLE, jointe en annexe, et dont l'objet est de définir les modalités de coopération entre ces deux entités pour la réalisation de cette étude.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : M. DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint en annexe de la présente,
- précise que la dépense sera imputée nature 6226, fonction 020, enveloppe 10515.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze janvier deux mil dix-huit.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE, 
JACQUES LAMBLIN 



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 janvier 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, MM. BREGARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mmes BAGARD, VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. HAUILLER (pouvoir M. CHAUMET).

ETAIENT ABSENTS : MM. BAUCHE, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 15 janvier 2018.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – CESSION D'UNE MAISON SISE 13 RUE CHERON – LUNEVILLE
RAPPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Ville de LUNEVILLE est propriétaire d'une maison sise 13 rue Chéron cadastrée section AI n° 578, pour une superficie totale de 309 m²

En date du 29 mai 2017, les services de France Domaine ont donné un avis pour une la valeur vénale à 92 000 euros.

Au vu des nombreuses visites effectuées avec des acquéreurs potentiels et des différentes propositions de prix,

Au vu des travaux à effectuer et plus particulièrement au niveau de l'étanchéité du toit en terrasse de la maison,

Considérant la meilleure offre de prix de madame Virginie BESSIERES,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de la maison sise 13 rue Chéron à LUNEVILLE, cadastrée section AI n° 578 au profit de Madame Virginie BESSIERES demeurant 15 rue de la Tour Blanche à LUNEVILLE au prix net vendeur de 75 000 euros (soixante-quinze mille euros).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. BOESCH ne participe pas au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise la vente de la maison sise 13 rue Chéron à LUNEVILLE, cadastrée section AI n° 578 au profit de Madame Virginie BESSIERES demeurant 15 rue de la Tour Blanche à LUNEVILLE au prix net vendeur de 75 000 euros selon l'offre d'achat signée par celle-ci en date du 5 décembre 2017,

- fait le choix de Maître DECORPS-SCHERBECK, notaire à LUNEVILLE pour représenter la commune de LUNEVILLE, établir le compromis de vente et rédiger l'acte authentique,

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le onze janvier deux mil dix-huit.

